

PROVINCE DE QUÉBEC **SÉANCE ORDINAIRE**
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE **1^{er} FÉVRIER 2016**
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 1^{er} février 2016 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Mireille Paquin, Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2016-02-01

Nomination d'une secrétaire d'assemblée

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est absent pour des raisons personnelles;

ATTENDU que le conseil doit nommer une secrétaire d'assemblée pour la présente séance ;

(À CES CAUSES)

ATTENDU que madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, a déjà occupé le poste de secrétaire d'assemblée lors de séances antérieures ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal nomment madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-02 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 24 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-03 **Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE la secrétaire d'assemblée est dispensés de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 28 janvier 2016 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-04 **Adoption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- Madame France Héon, de la CSST, direction régionale Mauricie et Centre-du-Québec, accuse réception de notre programme de santé daté du 7 janvier 2016.

(DE)

- De monsieur Mario Gosselin, ingénieur à la CSST, nous informe qu'en vertu de l'article 122, un médecin responsable doit voir à la mise en application du programme de santé spécifique à l'établissement et que pour notre municipalité, la docteure Isabelle Goupil-Sormany, directrice de la santé publique a soumis notre programme de santé spécifique.
- De monsieur Réjean Marsolais, g.m.a., offrant ses services à titre de consultant à différents organismes du monde municipal.
- De monsieur Jacques Dubreuil, qui en son nom et au nom de toute l'équipe du Noël du Pauvre de Saint-Narcisse, nous dit MERCI pour notre contribution qui a permis d'amasser 4 400\$ et ainsi favoriser 33 familles de chez nous.
- De monsieur Gérard Bruneau, président du comité organisateur du 5^e relais pour la vie de la MRC des Chenaux et de madame Lucie Guilbeault, gestion des commandites, sollicitant notre appui en tant que commanditaire et nous invite à former nos équipes, afin de célébrer la vie lors d'un relais de 12 heures de marche nocturne entre 19 heures et 7 heures le 28 mai prochain, dans la municipalité de Saint-Maurice.
- Demande du Club de Patinage Artistique de Sainte-Anne-de-la-Pérade nous invitant à défrayer une publicité au coût de 25\$ pour le format carte d'affaires à l'intérieur du programme souvenir remis à l'entrée lors de leur spectacle annuel et 32^e anniversaire, samedi le 26 mars prochain à 19h00.
- Du Diocèse de Trois-Rivières, nous sollicitant à donner à leur campagne de financement 2016.
- De madame Hélène Lachance, du Comité d'héraldique de la société de généalogie de Québec, nous demandant quelques informations concernant nos armoiries et nous demandant également l'autorisation d'insérer nos armoiries dans l'Amorial du Québec.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Procès-verbal de correction/résolution numéro 2015-12-38

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal*, je, Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité de Saint-Narcisse, apporte une correction à la résolution numéro 2015-12-38.

À la simple lecture du texte des documents soumis à l'appui de la décision du conseil d'adopter cette résolution, il appert qu'une erreur s'est glissée, de sorte que la correction apportée à l'original du document est la suivante :

Pour les projets de rénovation de l'extérieur du garage et de rénovation du sous-sol de la salle municipale de la section générale du document, les montants respectifs de 20 000\$ et de 10 600\$ ne se sont pas comptabilisés au total des dépenses du document des prévisions budgétaires 2016. La prévision de dépense pour l'année 2016 est de 2 457 978\$ au lieu de 2 427 378\$ et l'appropriation à même le surplus de la section générale est de 184 038\$ au lieu de 153 438\$.

(J'AI)

J'ai dûment modifié l'original de la résolution numéro 2015-12-38 en conséquence.

En foi de quoi j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 25 janvier 2016, dont copie sera jointe à l'original de la résolution 2015-12-38 et dépôt sera fait lors de la prochaine séance du conseil de Saint-Narcisse.

Stéphane Bourassa, directeur général

Règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts, des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2016 et de leur paiement par les municipalités

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général à la MRC, nous a transmis une copie du règlement numéro 2015-93, qui traite des différentes dépenses et revenus de la MRC soit : la rémunération des membres du conseil, les dépenses relatives au congrès de la FQM, la contribution à la journée de la famille, le développement économique, les dépenses relatives à l'évaluation foncière, la contribution à l'URLS, le réseau de fibres optiques, la contribution au Parc de la rivière Batiscan, la quote-part payable à la Régie des matières résiduelles de la Mauricie, l'entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement, le comité de la sécurité publique, les cours d'eau, la cueillette et transport des ordures ménagères, l'enfouissement et les déchets, les dates des paiements et les pénalités.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de monsieur Yves Cossette

La Commission, informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation de monsieur Yves Cossette et que le numéro 411290 lui a été attribué.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), concernant la présence de matières résiduelles sur le lot P-150

Le MDDELCC, nous informe que suite à la visite d'une inspectrice sur lot 150-P (maintenant # 5 189 298, 5190 672, 5 190 821), situé côté nord-est du rang Saint-Pierre à Saint-Narcisse, elle a été constaté la présence de matières résiduelles : morceaux de béton, divan, ordures ménagères et contenants vides. Le MDDELCC, demande donc au propriétaire de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que ces matières soient acheminées vers un lieu autorisé.

Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Monsieur Yves Landry, chef de service du soutien à la gestion du ministère des Transports du Québec (MTQ), nous informe que le MTQ n'a pas reçu notre reddition de compte en lien avec le PAARRM. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, informe le ministère que la reddition de compte a été transmise en décembre dernier au bureau du député de monsieur Pierre-Michel Auger comme chaque année. Le 18 janvier dernier, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, transmet par courriel, les documents de reddition de compte à madame Lysanne Thiffeault, technicienne en administration au MTQ qui nous répond que le dossier est clos.

(ENTENTE)

Entente relative à la mutuelle de prévention

Nous avons reçu une copie de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, ainsi, que notre attestation certifiant que notre entreprise est membre d'une mutuelle de prévention. De plus, nos principales obligations en tant que membre d'une mutuelle de prévention sont :

- D'élaborer un programme de prévention et le maintenir à jour chaque année.
- Déterminer les risques propres à chacun des établissements et appliquer le programme de prévention.
- Afficher le programme de prévention et l'attestation certifiant que nous sommes membres d'une mutuelle de prévention.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), ristourne en date du 31 décembre 2015

La MMQ versera une ristourne de 4 millions de dollars à ses membres sociétaires admissibles au terme de l'exercice de 2015. La part attribuée à la municipalité de Saint-Narcisse s'élève à 5 225\$.

Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Madame Carole Gaudet, directrice régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire (MAMOT), accuse réception de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil pour la période commençant le 15 février 2016.

Procédures relatives aux prévisions budgétaires 2016

Madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, a complété et transmis le 19 janvier dernier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) notre cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2016. Le MAMOT nous confirme la transmission de ce document.

Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint

Nous avons reçu le projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint adopté en octobre 2015 par les Villes de Trois-Rivières et Shawinigan ainsi que les MRC de Maskinongé, Mékinac et des Chenaux. Ce projet doit être soumis à la consultation publique. Ledit projet peut être consulté au bureau municipal, de plus les informations relatives aux séances de consultation publique seront accessibles sur le site internet www.rgmm.com, à compter du 1^{er} février.

Vente de la maison d'information servant à la Fête de la Solidarité

Le 29 janvier dernier à midi, était la date limite pour faire une offre pour l'achat de la maison de l'information situé sur le terrain du bâtiment Atasol. L'information avait été transmise via l'Info municipale du mois de janvier 2016. Six offres ont été acheminées à la municipalité. L'offre d'achat ayant été retenue, étant la plus haute, est celle de monsieur Yvan Trudel au montant de 1 200\$.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 11 janvier dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

(PRISE)

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2016-02-05

Adoption des comptes

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de février 2016 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-06

Dépôt de l'état des revenus et dépenses de notre bibliothèque

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses préparé par madame Louise Lafontaine pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;

ATTENDU que ces résultats montrent des revenus de 374,50\$, des dépenses pour 771,40\$ et un solde de 3,10\$ à la petite caisse à la fin de la période ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil homologue l'état des revenus et dépenses de la bibliothèque municipale pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 et autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe à émettre un chèque au montant de 396,90\$ pour renflouer la petite caisse à 400,00\$.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-07

Demande de contribution financière de 75\$ par année pour la Société d'horticulture pour l'année 2016

ATTENDU que la Société d'horticulture des Chenaux réalise chaque année une série de conférences qui portent sur des sujets variés afin de sensibiliser les citoyens aux pratiques reliées à l'horticulture;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse est membre de la Société d'horticulture des Chenaux et à ce titre partage les coûts des activités avec l'ensemble des autres municipalités membre de la Société;

ATTENDU que la Société d'horticulture des Chenaux sollicite la contribution financière de la municipalité pour un montant de 75\$ pour l'année 2016 afin d'assurer le succès de la programmation et poursuivre sa mission d'éducation;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil accepte de verser un montant de 75\$ pour l'année 2016 afin d'assumer sa part pour le fonctionnement de la Société d'horticulture des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-08

Demande dérogation mineure de la compagnie Unicoop

ATTENDU la nature de la demande de la compagnie Unicoop pour lui permettre l'érection d'un bâtiment commercial excédant de 2 mètres la hauteur totale permise, contrevenant à l'article 8.4 du règlement de zonage 2009-05-438 ;

ATTENDU que le type de commerce visé est de la vente et de la réparation de machinerie agricole de petit et gros gabarit;

ATTENDU que la norme prescrite pour la hauteur maximale d'un bâtiment est de 8 mètres;

ATTENDU que la hauteur de 10 mètres est requise pour la mise en place de ponts élévateurs hydrauliques destinés à l'entretien et la réparation des tracteurs;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé sur le lot 5 695 788, près de l'intersection de la rue Notre-Dame et du 2e rang Sud;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de la compagnie Unicoop, coopérative agricole tel que recommandé par comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-09

Achat d'une scie à béton pour notre service incendie

ATTENDU la demande de notre Service d'incendie pour l'acquisition d'une scie à béton de marque Stihl et d'une lame de démolition;

ATTENDU que notre Service incendie ne possède pas de scie à béton et que l'acquisition d'un tel équipement améliorerait la rapidité et le service lors d'intervention;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'une scie à béton de marque Stihl TS-500i et d'une lame de démolition pour l'année 2016;

ATTENDU que le directeur du Service incendie, monsieur Guy Gervais, a demandé une soumission à la compagnie Luc Genest de Saint-Stanislas pour la fourniture d'une scie à béton de marque Stihl TS-500i et d'une lame de démolition;

ATTENDU le prix soumis par la compagnie Luc Genest au prix de 1 482,90\$, taxes en sus;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil autorise son Chef pompier, monsieur Guy Gervais, à faire l'achat d'une scie à béton et d'une lame de démolition au coût total de 1482,90\$, taxes en sus, pour l'achat d'une scie à béton de marque Stihl TS-500i et d'une lame de démolition.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-10

Offre publicitaire du Bulletin des Chenaux

ATTENDU l'offre reçue du Bulletin des Chenaux afin que la municipalité achète une demi-page publicitaire;

ATTENDU que l'offre du Bulletin des Chenaux est d'un montant de 200\$, taxes en sus, pour une demi-page;

ATTENDU la baisse d'achalandage à la salle d'entraînement et au gymnase, il serait opportun de publiciser ces infrastructures offertes au public à tarif compétitif;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis qu'il y a lieu de donner suite à l'offre du Bulletin Des Chenaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil homologue l'offre du Bulletin Des Chenaux au montant de 200\$, taxes en sus, pour la publication des installations de la salle d'entraînement et du gymnase.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-11

Acceptation des coûts pour la réalisation d'un plan d'intervention suivant le guide du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT)

ATTENDU que la municipalité doit réaliser un plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que de la voirie;

ATTENDU que l'acceptation à certaines demandes de subvention est conditionnelle à la réalisation et à l'approbation d'un plan d'intervention selon les exigences du MAMOT;

ATTENDU que le plan d'intervention est un outil pour identifier les interventions prioritaires devant être réalisées au cours des prochaines années;

ATTENDU que la municipalité a demandé une offre de service professionnel à la firme Stantec Expert-conseils, à la firme MAXXUM inc. et à la firme GéniCité inc. pour la réalisation de son plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que de voirie, suivant le guide du MAMOT;

(ATTENDU)

ATTENDU les prix soumis par la firme Stantec Expert-conseils au montant de 19 200\$, taxes en sus, par la firme MAXXUM inc. au montant de 21 450\$, taxes en sus et par la firme GéniCité inc. au montant de 12 900\$, taxes en sus;

ATTENDU que la firme GéniCité inc. est le plus bas soumissionnaire et a les compétences nécessaires pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU que les principales activités du mandat sont :

- Collecte des données, statut de condition et priorités d'intervention pour les conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, ainsi que de voirie;
- Réalisation d'un plan d'ensemble;
- Planification des travaux et estimations;
- Rédaction du rapport d'intervention;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil accepte l'offre de la firme GéniCité inc., au montant forfaitaire de 12 900\$, taxes en sus, et incluant les dépenses, pour la réalisation de son plan d'intervention selon les exigences du MAMOT;

QUE l'offre de service soit annexée à la page 32 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-12

Présentation d'un projet dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires (utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales)

ATTENDU le dépôt d'un projet visant à rendre conforme au code du bâtiment l'école Notre-Dame-de-la-Confiance dû au changement de vocation du bâtiment, projet présenté dans le cadre du programme des Fonds de Développement des Territoires de la MRC des Chenaux 2016;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse possède plusieurs locaux à louer à l'école Notre-Dame-de-la-Confiance, en plus d'aménager des locaux servant aux travailleurs autonomes, il est nécessaire de rendre l'ancienne école conforme au code du bâtiment;

ATTENDU que les rénovations apportées à ce bâtiment par l'ajout des nouveaux espaces de travail aideront à améliorer les milieux de vie sociale et économique local, favorisant l'implantation de nouvelles entreprises;

ATTENDU que pour les années 2016, un montant approximatif de 13 674\$ est disponible dans l'enveloppe dédiée aux municipalités locales afin de réaliser ces projets dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires;

À CES CAUSES il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil accepte le dépôt de son projet «De réaménagement des espaces locatifs de l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance et de rendre le bâtiment conforme au code du bâtiment» dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires en utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales, lequel projet sera signé et déposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

QUE le conseil s'engage à investir un montant minimum de 6 000\$ comme mise de fonds, en plus des sommes nécessaires à la réalisation de ce projet évalué à 24 000\$;

QUE monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité soit désigné comme responsable du projet et signataire de la demande de versement et du protocole d'entente qui s'y rattache ;

QUE la municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-13

Homologation du contrat de rénovation de l'école Notre-Dame-de-la-Confiance

ATTENDU la municipalité de Saint-Narcisse, possède plusieurs locaux à louer à l'école Notre-Dame-de-la-Confiance;

ATTENDU qu'il est nécessaire de rendre conforme au code du bâtiment certains aspects du bâtiment;

ATTENDU qu'à fin de rendre l'école Notre-Dame-de-la-Confiance conforme au code du bâtiment sur certains aspects, la construction des cages d'escalier et l'installation de portes-coupe-feu est requise. La municipalité a donc demandé une soumission à la compagnie IMHOF Construction;

ATTENDU que la compagnie IMHOF Construction a les compétences nécessaires pour la construction des cages d'escalier avec murs coupe-feu et la pose de portes incluant la quincaillerie nécessaire;

ATTENDU que la compagnie IMHOF Construction est une entreprise locale;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu :

QUE le Conseil homologue le contrat avec la compagnie IMHOF Construction, pour la construction des cages d'escalier avec murs coupe-feu et la pose de portes incluant la quincaillerie nécessaire au taux horaire de 60\$/heure, taxes en sus, et homologue la signature de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, contrat signé, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

QUE le contrat de rénovation de l'école Notre-Dame-de-la-Confiance soit annexé à la page 32 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(HOMOLOGATION)

2016-02-14

Homologation du contrat pour la fourniture de portes de l'école Notre-Dame-de-la-Confiance

ATTENDU la municipalité de Saint-Narcisse, possède plusieurs locaux à louer à l'école Notre-Dame-de-la-Confiance;

ATTENDU qu'il est nécessaire de rendre conforme au code du bâtiment certains aspects du bâtiment;

ATTENDU qu'à fin de rendre l'école Notre-Dame-de-la-Confiance conforme au code du bâtiment sur certains aspects, il est nécessaire de changer et d'ajouter certaines portes avec une résistance au feu de 45 minutes et d'y ajouter la quincaillerie nécessaire;

ATTENDU qu'une soumission a été demandée à la compagnie Landrek inc. et à la compagnie Les Spécialités Fernand Daigle inc. pour la fourniture de 8 cadres d'acier, 8 portes d'acier, 5 portes en bois plein, tous de résistance au feu 45 minutes, incluant la quincaillerie nécessaire à l'installation;

ATTENDU le prix soumis par la compagnie Landrek inc. au montant de 8 146,78\$, taxes en sus, et le prix soumis par la compagnie Les Spécialités Fernand Daigle inc. au montant de 8 097,83\$, taxes en sus;

ATTENDU que le prix soumis par la compagnie Les Spécialités Fernand Daigle inc. est le plus bas et a les compétences nécessaires pour ce type de fourniture;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil homologue le contrat avec la compagnie Les Spécialités Fernand Daigle inc. pour la fourniture de 8 cadres d'acier, 8 portes d'acier, 5 portes en bois plein, tous de résistance au feu 45 minutes, incluant la quincaillerie nécessaire à l'installation, au montant de 8 097,83\$, taxes en sus, et homologue la signature de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, contrat signé, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

QUE la soumission signée avec la compagnie Les Spécialités Fernand Daigle inc. pour notre projet de l'école Notre-Dame-de-la-Confiance soit annexées à la page 34 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-15

Adoption d'un règlement d'emprunt décrétant l'achat d'un camion 10 roues pour les besoins des différents services municipaux

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire l'achat d'un camion 10 roues incluant l'équipement à neige, pour les besoins des différents services municipaux;

ATTENDU que le coût de ces achats est estimé à 304 464\$, toutes taxes et remboursement de taxes inclus ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt à long terme pour payer le coût des achats projetés ;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 11 janvier 2016 ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyée par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2016-02-513 décrétant l'achat d'un camion 10 roues incluant l'équipement à neige pour les besoins des différents services municipaux et un emprunt à long terme n'excédant pas 304 464\$ pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2016-02-16

Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux de reconstruction d'une partie du rang Saint-Pierre

ATTENDU que le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse a l'intention d'effectuer des travaux d'asphaltage sur une partie du Rang Saint-Pierre ;

ATTENDU que les estimés préliminaires ont été préparés par monsieur Stéphane Bourassa, notre directeur général;

ATTENDU que le coût des travaux est évalué à 1 602 844\$ incluant les taxes, honoraires et les frais contingents ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt à long terme pour payer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du Conseil tenue le 11 janvier 2016 ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyée par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2016-01-514 décrétant des travaux de reconstruction sur une partie du rang Saint-Pierre, dont une partie des travaux sont payable à 50% par la subvention du Programme Réhabilitation du réseau local 2015-2016 et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 602 844\$ pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune Question.

2016-02-17

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

(QUE)

La clôture de l'assemblée à 20h25.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

Mme Christine Trudel,
Secrétaire trésorière adjointe